REGLEMENT INTERIEUR

Vous êtes au gîte comme chez vous, utilisez le en « bon père de famille » : respectez comme vous le feriez chez vous, le mobilier, les ustensiles, l'électroménager et le linge mis à votre disposition. Mettez vos chaussons pour l'hygiène .Laissez la documentation si elle n'est présente qu'à un seul exemplaire, les jeux et les livres mis en place, cela servira au prochain locataire. Respectez l'horaire et les consignes de départ .

En été *utilisez la climatisation ponctuellement pour rafraichir une pièce. Un differentiel de 5° en dessous de la température extérieure est conseillé.* ***En cas d'ensoleillement important ayez les bons reflexes : fenêtres ouvertes la nuit pour rafraichir et fermeture des volets/velux et fenêtres la journée****..*

En hiver*, chauffez modèrement les chambres. Pour les salles de bains préfèrez la chauffe rapide par soufflant le temps votre toilette plutôt qu'une augmentation de la temperature du thermostat..*

J'attire votre attention sur le billard : le tapis doit rester sans accroc pour permettre un jeu de qualité, merci d'y veiller. Remettre le drap de protection pour éviter que la poussière ne s'y dépose et dévisser légèrement les queues avant de les ranger dans le ratelier.

. En cas de problème avec les installations il convient de le mentionner au responsable du gîte.

ACCES INTERNET GRATUIT : CONFORMEMENT A LA LOI ANTITERRORISTE ET CONTRE LA CONSULTATION DE SITES ILLICITES, ET AFIN DE DÉGAGER NOTRE RESPONSABILITÉ, CET ACCES EST DESORMAIS SECURISÉ (QSPOT). UN LOGIN ET MOT DE PASSE VOUS SERONT FOURNIS SUR DEMANDE . VOUS DEVREZ ALORS RENSEIGNER VOTRE IDENTITÉ AVANT TOUT ACCES. TOUTES VOS NAVIGATIONS ET CONSULTATIONS SERONT ALORS ARCHIVÉES PENDANT 1 AN SUR UN SERVEUR SECURISÉ CONFORMEMENT A LA LOI ET POURRONT ÊTRE MIS A LA DISPOSITION DE LA POLICE OU GENDARMERIE.

Attention aux enfants *: Si necessaire condamnez les fonctions electriques des lits de confort en bloquant la telecommande sur le cadenas en y passant la clef infrarouge. De même pensez à condamner la partie sport pour les petits, le sauna et les appareils de sport peuvent représenter des dangers si ils sont mal utilisés.*

L'utilisation des appareils de sport se fait sous la responsabilité exclusive du pratiquant.

- ***Avant toute utilisation celui-ci doit prendre connaissance du mode d'emploi de chaque appareil qu'il envisage d'utiliser et s'y conformer scrupuleusement. Il doit l'utiliser avec soin et ne pas le déplacer.***
- ***Tous les appareils doivent être remis en position arrêt après leur utilisation***
- ***Une tenue adequate est indispensable : Les chaussures de ville sont interdites, chaussures de sport propre et à semelle antiderapante ou chausson de fitness sont obligatoire.***
- ***Votre tenue ne doit pas comporter de ceinture ou de cordon ou tout autre objet qui pourrait être entraîné par le fonctionnement de l'appareil.***

l'utilsation du sauna se fait sous la responsabilité exclusive de l'utilisateur.**Une bonne condition physique est nécessaire : en cas de problème cardiaque il est formellement déconseillé.*** ***L'utilisation d'une serviette est recommandée pour éviter tout contact avec les installations.***

- ***Le passage à la douche avec savonnage est obligatoire avant d'utiliser le sauna***
- ***Les chaussures sont interdites et le port du maillot de bain obligatoire***
- ***les utilisateurs doivent prévoir de s'hydrater suffisamment avant et après la séance.***
- ***la séance ne doit pas excéder 5 minutes pour les débutants à 45° et 20 minutes pour les habitués.***
- ***il est interdit de fumer ou manger pendant votre séance, de même pour des raisons d'hygiène ne pas pratiquer d'epilation, de rasage du corps, ne pas utiliser de produits de soins corporels, de gant de gommage, ect… Ne pas faire sécher de linge dans la cabine. Une douche tiède après votre séance s'impose***

UTILISATION DU JARDIN : Le bassin d'agrément est interdit à la baignade.

Veuillez surveiller vos enfants, en effet cette pièce d'eau n'étant pas une zone de baignade aucun dispositif particulier n'est obligatoire pour sécuriser cette zone. De même une vigilance des parents est demandée pour que les enfants ne jettent pas de nourriture, pas de cailloux ou tout autre objet dans le bassin.

Ne pas organiser de partie de pêche .Le jardin sera entretenu et arrosé, si nécessaire, pendant votre séjour par le préposé. De même les poissons du bassin seront exclusivement nourris par cette personne.

L'écosytème étant une zone fragile veuillez le respecter. Respectez les plantations, ne pas casser de branche, déterrer de plantes ou les piétiner.Utilisez les cendriers mis à votre disposition, ne jetez pas vos mégots. Utilisez les chemins.

ANIMAUX L'acceptation d'animaux entraine des obligations pour le locataire : veiller à l'hygiène de l'animal (puces,maladie) et évacuer les déjections qui pourraient stagner dans le jardin ou dans les allées. La présence de l'animal ne devra pas créer de nuisance au voisinage (aboiement intempestif). Bien que le ménage de fin de location soit prévu dans le contrat, il conviendrait pendant le temps du séjour de passer l'aspirateur régulièrement afin d'éliminer les poils de l'animal qui seront peut-être allergisants pour les prochains locataires !

VIDEO DE SURVEILLANCE

- ***Afin d'améliorer la protection contre les accidents, et d'optimiser la sécurité des personnes, nous avons décidé de placer le parking et le bassin d'agrément sous Vidéosurveillance avec enregistrement. Des caméras couplées à des détecteurs de mouvements permettent une visualisation en direct, toutefois un système d'enregistrement est prévu en cas de détection de mouvements. Ces minis films sont archivés sur un serveur dans nos locaux pendant 14 jours avant d'être effacés. Conformément à la législation en vigueur,loi n°95-73 du 21 janvier 1995, art 10 et décret n°96-926 du 17 octobre 1996, des affiches d'informations ont été posées à chaque entrée de la propriété et chacun peut librement consulter les enregistrements le concernant sur simple demande auprès du responsable du gîte.***